

La Rochelle, le 28 AVR 2023

**Objet :** Facturation de l'occupation du Domaine Public  
pour Les Professionnels du Déménagement/  
Emménagement

Madame, Monsieur,

Afin d'anticiper les frais relatifs à votre activité professionnelle, je vous informe que la ville de La Rochelle va facturer à partir du 1<sup>er</sup> juin 2023 les occupations du domaine public générées par les déménagements/emménagements.

Par soucis d'équité, le tarif sera identique à celui que la ville a mis en place depuis plusieurs années pour les travaux nécessitant une occupation du Domaine public.

A cet effet, je vous prie de trouver en pièce jointe la délibération du Conseil Municipal du 27 février 2023. Toute occupation du domaine public sera définie comme suit :

	tarif pour 1 journée
<b>Zone centre-ville (se référer au périmètre règlementé des livraisons) :</b>	
Véhicule $\leq 20 \text{ m}^3 = 20 \text{ m}^2$ / j** + frais de dossier	27,95 €
Véhicule $> 20 \text{ m}^3 = 40 \text{ m}^2$ / j*** + frais de dossier	45,95 €
<b>Autres quartiers :</b>	
Véhicule $\leq 20 \text{ m}^3 = 20 \text{ m}^2$ / j** + frais de dossier	23,15 €
Véhicule $> 20 \text{ m}^3 = 40 \text{ m}^2$ / j*** + frais de dossier	36,35 €

\*\* attribution de deux places de stationnement ou équivalent soit 20 m<sup>2</sup>.

\*\*\* attribution de 3 ou 4 places de stationnement soit 40 m<sup>2</sup> (destiné principalement aux professionnels selon possibilités).

Afin de permettre le contrôle et si nécessaire une mise en fourrière, les panneaux d'interdiction de stationner sont à afficher sur place, par vos soins, au minimum 72 heures avant la date envisagée.

Enfin, la procédure reste inchangée : toute demande d'occupation du domaine public doit être faite via le site internet de la ville de La Rochelle au minimum 10 jours avant :

<https://www.larochelle.fr/vie-quotidienne/habitat/autorisation-pour-demenagement>

Restant à votre entière écoute, je vous prie de croire, Chère Madame, Cher Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Maire,  
Adjointe déléguée

Catherine LEONIDAS

